

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation		L'an deux mille vingt-cinq le vingt-huit janvier à 18h30
22 janvier 2025		Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire
Date de la séance		
28 janvier 2025		
		<u>Etaient présents :</u> Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémy Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Laurent Weinreich Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.
En exercice :	29	
Présents :	19	
Pouvoir :	5	<u>Excusés :</u> Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Corentin Riou, Emmanuelle Isabelle, Delphine Besson,
Votants :	24	<u>Absents :</u> Michel Lepaisant, Jean-Michel Eude, Delphine Bachelot, Julie Morin, Eric Huet,
		<u>Pouvoirs :</u>
		Sylvestre Gout, a donné pouvoir à Laurent Weinreich
		Catherine Letellier a donné pouvoir à Marinette Lebon
		Corentin Riou a donné pouvoir à Edith Aubert
		Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Jérémy Roseau
		Delphine Besson a donné pouvoir à Sandrine Boire

Précilla Carré est désignée secrétaire de séance.

DEL2025_01_07

ESPACE D'ACTIVITES ASSOCIATIVES ET HALLE COUVERTE – ACTUALISATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION ETAT

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la ville de Pont-l'Évêque s'est engagée à la création d'un espace d'activités associatives et d'une halle couverte afin de favoriser le développement des animations et activités portées par les associations.

Le Conseil Municipal a approuvé le lancement du concours de Maîtrise d'œuvre le 25 janvier 2022 et désigné le groupement dont le mandataire est ACAU Architectes lauréat du concours, lors du Conseil Municipal du 25 Octobre 2022.

Le Conseil Municipal a validé le plan de financement de l'opération le 2 mai 2023.

Le Permis de construire a été accordé le 22 novembre 2023.

Le maître d'œuvre a présenté le PRO le 1^{er} décembre 2023. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 3 865 773 € HT, auquel il faut ajouter les divers honoraires et diagnostics.

Les demandes de subvention ont été effectuées sur cette base. L'ampleur de l'opération a nécessité la répartition des demandes de subvention sur deux années. Le plan de financement présenté à suivre concerne la phase 2 de l'opération.

La passation du marché public de travaux en avril 2024 vient préciser le montant réels des dépenses.

Le plan de financement prévisionnel de cette phase est donc modifié comme suit :

Coût de la phase 2 : 1 842 338,07 € HT

Plan de financement Phase 2 :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant € (H.T.)	Source de financement	Montant € (H.T.)	Taux (en %)
AIDES PUBLIQUES				
Honoraires de maîtrise d'œuvre	187 008,00 €	État - DETR/DSIL	736 935,00 €	40%
Dépenses de travaux : Extension et construction halle couverte	1 637 795,24 €	État - FNADT		
Concessionnaires : Enedis, SAUR,...	14 534,83 €	Conseil régional	200 500,00 €	10,88%
Audit énergétique	3000,00 €	Conseil départemental	386 789,00 €	20,99%
		Sous-total 1 (1)	1 324 224 €	71,88%
AUTOFINANCEMENT				
		Fonds propres	518 114,07 €	28,12%
Sous-total	1 842 338,07 €	Sous-total 2	518 114,07 €	28,12%
TOTAL H.T.	1 842 338,07 €	TOTAL H.T.	1 842 338,07 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **VALIDE** le plan de financement actualisé de la Phase 2 pour la demande de subvention DETR/DSIL
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL pour la phase 2,

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

Précilla CARRÉ

Le Maire

Yves DESHAYES

